

Le Président

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Monsieur le Ministre,

Les entreprises du bâtiment, consécutivement à la crise sanitaire, sont soumises à des augmentations de prix ininterrompues et rencontrent régulièrement des difficultés d'approvisionnement depuis bientôt un an et demi, tant en ce qui concerne les matières premières, les matériaux, que les matériels. Elles ont été confrontées de nouveaux à ces problèmes, fin 2021, avec l'augmentation brutale des coûts des énergies. Elles subissent une nouvelle fois, en ce début mars 2022 avec le conflit entre l'Ukraine et la Russie, des augmentations importantes, notamment sur les carburants.

En effet, les entreprises artisanales du bâtiment, qui interviennent sur l'ensemble du territoire avec environ 700 000 véhicules estimés, doivent faire face à un accroissement rapide des charges de carburant.

Aussi, il est indispensable que ces entreprises fortement génératrices d'activité et d'emplois bénéficient des mesures envisagées dans le futur Plan résilience économique, suggéré par le Président de la République, afin qu'elles puissent amortir ce nouveau choc qui pèsera sur leur marge, leur trésorerie et leur capacité à agir.

A cela s'ajoutent, depuis cette semaine, des annonces de hausses de prix intempestives de fabricants et distributeurs. À titre d'exemple, certaines de nos entreprises viennent d'être averties d'augmentations pour les armatures aciers de 15 % et pour le treillis soudé de 25 %, à effet immédiat avec une durée de validité de 48 H !

Cette façon de procéder est inacceptable. On ne peut, en effet, tolérer que certains abusent de la situation extrêmement difficile que nous rencontrons actuellement.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que nos entreprises ont besoin d'un soutien sans faille des pouvoirs publics, à la hauteur des difficultés auxquelles elles sont confrontées, afin de faire cesser sans délai ces pratiques.

Il est absolument essentiel que nous puissions leur envoyer un signal très rapidement.

CONFÉDÉRATION
de l'ARTISANAT et des
PETITES ENTREPRISES
du BÂTIMENT

Ne doutant pas de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

2, rue Béranger
75140 Paris Cedex 03

Tél. : 01 53 60 50 00
Fax : 01 45 82 49 10

www.capeb.fr
Siret n° 775 682 107 00054

Membre de

U2P union
des entreprises
de proximité

Jean-Christophe Repon

